



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce

Question écrite n° 2793

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière vitivinicole. L'action résolue des viticulteurs avec leurs syndicats professionnels a permis d'aboutir à la mise en place d'accords de partenariat avec les opérateurs de la filière vitivinicole, certaines grandes sociétés de distribution s'engageant notamment à s'approvisionner en France à des prix négociés. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas d'étendre ces accords et de leur donner un caractère réglementaire et durable afin d'assurer à notre viticulture les rémunérations et les débouchés auxquels elle peut légitimement prétendre au regard des efforts d'amélioration de la qualité de ses produits qu'elle a consentis ces dernières années.

Texte de la réponse

Des accords entre organisations professionnelles de producteurs de vins de table et certains opérateurs de l'aval de la filière, en particulier des distributeurs, ont effectivement été conclus, permettant aux producteurs de vendre leur vin à des prix rémunérateurs. Ces accords sont cependant de nature totalement privée. Il est impossible au ministre de l'agriculture et de la pêche de les étendre et de leur donner un caractère réglementaire. Cette procédure d'extension des accords professionnels ne peut en effet être envisagée que pour les accords conclus au sein des interprofessions. Or, sur la question du prix d'achat des vins de table au stade de la production, aucun accord n'a jamais pu être décidé au sein de l'ANIVIT, Association nationale interprofessionnelle des vins de table, seule compétente dans ce domaine. Le ministre de l'agriculture et de la pêche reste toutefois très attentif à la bonne tenue des cours à la production et se félicite de ce fait de leur niveau relativement élevé depuis le début de la campagne viticole en cours.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2793

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 avril 1994

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1764

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2034